

Réf: Dossier 301756

Avis de constitution

SOCIETE « RESPECT DU CODE DE LA ROUTE TRANSPORT » en
abrégé « RCR TRANSPORT »

Siège ABIDJAN ABOBO AUTOROUTE PK18 PRES DU
CARR. ANCIEN FEU, Lot 107, Ilot 17

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 20/02/2024 reçu par Me ESSIS HERVE FRANCESKI MELESS, et enregistrés au CEPICI le 05/03/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « RESPECT DU CODE DE LA ROUTE
TRANSPORT » en abrégé « RCR TRANSPORT »

Objet : Transport privé des biens et des personnes, location , colonie de vacance, vente de vehicules de tous genres, import-export, vente de pièces détachées automobiles et accessoires, pneumatiques, diverses prestations. Et generalement toutes operation financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières, ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout patrimoine social.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN ABOBO AUTOROUTE PK18 PRES DU
CARR. ANCIEN FEU, Lot 107, Ilot 17

Dirigeant(s) M ESSIS HERVE FRANCESCKI MELESS
(GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-04458 du 06/05/2024 au

Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°26652/GTCA/RC/2024 du 06/05/2024

